

Date de dépôt : 11 mars 2008

Rapport du Conseil d'Etat à la question écrite de M. Jean-Claude Ducrot : Laisserons-nous mourir nos « Maya » ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

L'histoire de Maya l'abeille est connue dans le monde entier des jeunes et des moins jeunes. Des millions de garçons et de filles ont suivi avec émotion les aventures de cette abeille écrites par Wademar Bousels.

Et si dans les prochaines décennies l'histoire de cette abeille n'était que celle d'un insecte disparu ?

Chacun d'entre nous est admiratif devant l'immense et indispensable travail des abeilles. Ne produisent-elles pas l'or jaune des ruches grâce à l'engagement des apicultrices et apiculteurs ?

L'on assiste actuellement à une perte alarmante de colonies en Suisse et à l'étranger. Les spécialistes estiment à 30 millions le nombre d'abeilles qui disparaissent chaque année dans notre pays.

La pollinisation effectuée à 80% par ces insectes sur les cultures fruitières et plantes sauvages revêt une importance écologique et économique considérable et durable.

Selon le professeur Peter Neumann du centre de recherches apicoles de la station agro scope de Liebefeld, au moins 20% des colonies meurent chaque année en Suisse. Toujours, selon ce scientifique, 35% de notre nourriture dépend de la pollinisation.

Les causes fondamentales sont mal connues et les moyens de lutte difficiles.

Varroase, loques et d'autres maux sont certes partiellement responsables de ces disparitions mais l'on ne saurait incriminer que ces maladies.

En 2002 déjà, la conseillère nationale Brigitta Gadiant interpellait les autorités fédérales sur ce même sujet. Notre canton n'échappe pas à cette réalité. A ce jour, tant les émanations de nos industries, des Cheneviers notamment, que les champs électromagnétiques du CERN et les puissantes antennes ne peuvent infirmer ou confirmer la disparition des abeilles dans notre canton.

En outre, le nombre de nos apiculteurs doit aussi nous interroger. Ils étaient 400 il y a vingt ans. Actuellement, ils sont environ 200. Beaucoup d'entre eux sont des retraités et la relève n'est pas suffisamment assurée. En outre, trouver des espaces pour déposer des ruches n'est pas aisé. Un récent article paru dans la presse locale a fait état de la situation dans notre canton.

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat détient-il déjà un certain nombre de réponses à ces interrogations et entend-il, si cela est nécessaire, entreprendre toute action utile en concertation avec le service du vétérinaire cantonal, les scientifiques de la Confédération, l'inspectorat des ruchers, la société d'apiculture pour lutter contre ces disparitions et encourager la relance de l'apiculture dans notre canton ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat précise d'emblée qu'il est attaché non seulement à la conservation et à la préservation d'un bon statut sanitaire, mais aussi au développement des abeilles à Genève, comme gage d'une activité vitale par le rôle pollinisateur des abeilles, indispensable tant à l'agriculture qu'à la diversité de la végétation locale.

Le domaine de l'agriculture (DAGE) du Département du territoire (DT) et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du Département de l'économie et de la santé (DES), ainsi que le Centre d'enseignement professionnel de Lullier (CEPL) du DIP, œuvrent régulièrement en faveur de l'apiculture genevoise. Par ailleurs, tant les services de l'Etat que la société genevoise d'apiculture (SGA) ont des contacts étroits avec le Centre de recherches apicoles de la Station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux à Berne-Liebefeld.

Les apiculteurs genevois et la SGA développent un dynamisme certain, notamment depuis la mise en route du projet du rucher école en 2001. Ce mouvement s'amplifie et la collaboration entre les services de l'Etat et la SGA s'est accrue ces dernières années. En outre, depuis 2005, la SGA est membre d'AgriGenève, ce qui favorise le rapprochement entre apiculteurs et agriculteurs, les activités apicoles et agricoles étant complémentaires.

Les actions jugées aujourd'hui comme prioritaires par le comité de la SGA sont doubles :

- Faciliter la commercialisation du miel genevois, tant par la publicité que sur les points de vente. Ce projet a un caractère permanent et la SGA le concrétise en étant présente lors de diverses manifestations.
- Améliorer les conditions d'hygiène, de manière à répondre aux exigences légales alimentaires, lors de l'extraction et du conditionnement du miel notamment. La SGA projette pour sa part de créer une miellerie commune, établie aux normes d'hygiène en vigueur pour l'extraction et le conditionnement du miel, qu'elle pourrait mettre à disposition de ses membres. La réalisation de ce projet est prévue dans les 2 à 4 ans à venir.

1. Situation actuelle

Le canton de Genève est divisé en 5 secteurs apicoles, surveillés par l'inspectorat des ruchers, composé d'un inspecteur cantonal, d'un suppléant et de 3 inspecteurs qui ont chacun la responsabilité d'un secteur. Le règlement d'application de la loi fédérale sur les épizooties du 30 mai 1969 a été modifié récemment et notamment les articles 16 et suivants. Les cercles d'inspection

disparaissent, laissant plus de flexibilité au SCAV et à l'inspecteur cantonal pour organiser et coordonner les contrôles des ruchers en 2008.

Une carte informatisée, qui recense les emplacements des ruchers genevois, existe depuis 2001, mais elle doit être mise à jour car les dernières modifications n'ont pas été reportées. Cette carte avait été élaborée pour suivre l'état sanitaire des ruchers et n'était pas destinée à être publiée telle quelle.

Evolution des données apicoles au cours des 3 dernières années à Genève

	2005	2006	2007
Nombre d'apiculteurs	149	151	140
Nombre de ruchers	179	217	209
Nombre de colonies au 30 mars	1'862	1'642	1'639

Quant au statut sanitaire des colonies, durant l'année 2005, un cas de loque européenne a été diagnostiqué et a nécessité l'élimination de 2 colonies. En 2006, la même maladie a touché 2 ruchers et 24 colonies ont dû être détruites. La loque n'est certainement pas la seule responsable de la diminution de près de 200 colonies d'abeilles entre l'année 2005 et l'année 2006. L'acariose en particulier, fait également des ravages, et est une épizootie à surveiller, son incidence sur l'apiculture genevoise n'étant pas négligeable.

L'hiver 2006-2007 a été cependant sans dommage pour les colonies d'abeilles. Selon les derniers chiffres annoncés par l'inspection des ruchers, une perte de moins de 1 pourcent est à déplorer, ce qui laisse un chiffre exceptionnellement bas (la moyenne habituelle selon les experts est de 10 pourcent environ) et laisse présager l'avenir des colonies avec sérénité. L'inspecteur cantonal des ruchers conclut son rapport d'activité par : « L'année 2007 restera dans la mémoire des apiculteurs comme une année faste! ».

A la réduction des colonies, pour des raisons qui ne sont pas toujours établies, il faut ajouter la moyenne d'âge assez élevée des apiculteurs, qui peinent à trouver des repreneurs lorsqu'ils décident de mettre un terme à leurs activités et l'apiculture est alors abandonnée.

En raison d'un programme chargé du point de vue de la lutte contre les épizooties, notamment de la campagne nationale d'éradication de la diarrhée

virale bovine (BVD) chez tous les bovins suisses au cours de l'année 2008, de l'apparition, à l'automne 2007, de la maladie de la langue bleue qui touche les moutons et les bovins et qui était absente du territoire helvétique jusque là, ainsi que la surveillance active de la grippe aviaire, aucune action particulière relative à l'apiculture n'a pu être planifiée pour 2008 par le SCAV. Ce dernier souhaite néanmoins, avec l'aide de l'inspecteur cantonal, achever d'établir d'ici fin mai 2008 un état des lieux sur la base duquel de nouvelles actions seront décidées si nécessaire.

2. Les actions en cours

Du point de vue de la formation des apiculteurs, le DAGE aide activement la SGA à mieux évaluer ses besoins en ressources, tant humaines que financières, de manière à ce que les aides fédérales, via la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), et cantonales, via la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF), puissent être clairement définies et correctement utilisées.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a promulgué, le 10 décembre 2007, un arrêté accordant une aide financière annuelle à la Société genevoise d'apiculture d'un montant de 6'000 francs pour une période de quatre ans. Cette aide doit permettre à la SGA d'assurer l'initiation des candidats, le conseil et la formation continue des apiculteurs et des moniteurs genevois.

Le rucher école, installé sur le site du Centre de Lullier, fonctionne parfaitement bien depuis son inauguration à l'été 2005; les attentes du public sont supérieures à ce que les apiculteurs genevois peuvent réaliser. De nombreuses visites d'initiation à l'apiculture sont organisées, avec les écoles ou à l'occasion du passeport vacances notamment. Les cours d'initiation à l'apiculture profitent favorablement du rucher école et le nombre de candidats a très largement augmenté en 2006 et 2007 par rapport aux années précédentes, avec près de 30 participants à chaque fois. En 2007, il a même fallu en limiter le nombre et de nombreuses personnes sont déjà préinscrites pour le cours d'initiation 2008. Ces cours permettent de motiver de nouveaux apiculteurs, jeunes pour la plupart, qui s'installent à Genève et permettent ainsi d'assurer la relève. Jusqu'à présent, les apiculteurs moniteurs ou ceux donnant les cours d'initiation ont fonctionné de manière quasi bénévole. Aussi s'agit-il aujourd'hui, alors que les prestations de formation à fournir sont en augmentation, de rémunérer ces prestations correctement, de manière à assurer la continuité et la relève des formateurs.

Quant à répertorier des emplacements potentiellement adéquats pour accueillir de nouveaux ruchers, la SGA se montre intéressée et favorable à cette démarche. Le secrétariat de la SGA gère déjà une bourse des ruchers

disponibles et est disposé à développer cette prestation, en collaboration avec les services de l'Etat. Une annonce commune du DAGE et de la SGA, parue dans le bulletin du Domaine de l'agriculture N° 48 de décembre 2007, incite les agriculteurs genevois à mettre à disposition un nouvel emplacement pour installer un rucher. Cette annonce sera reprise par la SGA dans son premier courrier de l'année 2008 à ses membres et publiée dans le bulletin de la Société romande d'apiculture.

Du point de vue de la promotion de l'apiculture et du miel, la SGA participe à des manifestations communes soutenues par le DAGE et l'OPAGE, comme la Foire de Genève dès 2006, les Cropettes en campagne, la Fête de la tomate ou la Fête de la courge. Elle est présente par ailleurs à d'autres occasions, comme des vogues communales. Ces actions de promotion ont ouvert de nouvelles possibilités de montrer au public le rôle actif de l'apiculture à Genève.

Le label Genève Région-Terre Avenir GRTA s'applique au miel genevois depuis la récolte 2005. Aujourd'hui, près d'une dizaine d'apiculteurs et un collectif d'apiculteurs, sous le nom de Genève-Miel, ainsi que le Rucher des Princes ont obtenu le label GRTA. Les apiculteurs genevois participent avec motivation aux différentes actions de promotion et utilisent avec intérêt les possibilités nouvelles de commercialisation du miel offertes par le label GRTA, notamment dans la grande distribution et le commerce de proximité. Ainsi, une action de distribution de miel a été réalisée dans le tram GRTA, avec comme partenaires Mobilidée et le Rucher des Princes, les jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin 2007. Cette action a suscité un vif intérêt et près de 800 pots de miel ont été distribués aux passagers. Par ailleurs, le Club Terre Avenir a organisé la visite du Rucher des Princes, au Centre de Chevrens à Anières, le 23 juin.

3. Les actions à venir

La mise à jour de la carte des ruchers et l'extension de l'utilisation de cette cartographie à un usage plus large que de simple police des épizooties sera entreprise par le DAGE, en collaboration entre les services de la consommation et des affaires vétérinaires, de géomatique et du cadastre. Les données publiques seront mises à disposition sur le site internet de l'Etat, d'ici l'été 2008. Cette publication contribuera à aider les apiculteurs ou les pompiers, instruits pour cette tâche depuis 2003, qui pourront ainsi plus aisément reloger au bon endroit les essaims d'abeilles. Les corps des pompiers volontaires et professionnels ont déjà des instructions claires et précises, et relogent les essaims au bon endroit depuis 2003.

L'amélioration des conditions d'hygiène a pour but de répondre d'une part aux exigences légales alimentaires et d'autre part à celles de qualité liées aux labels. Le DAGE et le SCAV conseilleront et assisteront la SGA et les apiculteurs dans leur démarche, dans les études et réalisations des différents projets, notamment la création de mielleries pour l'extraction et le conditionnement du miel en conformité avec les exigences précitées.

Le Conseil d'Etat soutient les mesures en cours et s'engage à réaliser les mesures à entreprendre dans les meilleurs délais.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot